

## Prolongement du forfait « antipollution » et du covoiturage gratuit jusqu'à la levée de la circulation différenciée

Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, décide de prolonger le forfait « antipollution » sur l'ensemble du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités tant que la mesure de circulation différenciée sera reconduite par la Préfecture de Police. L'opération de gratuité du covoiturage est également prolongée.

En accompagnement de la mesure de circulation différenciée prise par la Préfecture de Police, le forfait « antipollution », mis en place depuis ce dimanche 25 août pour lutter contre le pic de pollution à l'ozone en Île-de-France, sera reconduit mardi 27 août et tant que la circulation différenciée est en œuvre. Ce forfait est vendu au prix de 3,80€ et valable 1 journée sur tout le réseau de transport en commun d'Île-de-France Mobilités. L'objectif de ce titre de transport est d'inciter les Franciliens à laisser leur véhicule au garage et de privilégier les transports collectifs durant cet épisode de pollution

Afin de proposer une solution de transports alternative supplémentaire aux automobilistes, Île-de-France Mobilités prolonge également son dispositif de **gratuité du covoiturage** pour les trajets de tous les Franciliens durant cette journée, en partenariat avec 4 plateformes de covoiturage :

**Covoit'ici, Karos, Klaxit, Ouihop.**

### Comment faire ?

- Si vous êtes **conducteur** : téléchargez et inscrivez-vous sur une des plateformes de covoiturage partenaires de l'opération afin de proposer de partager votre véhicule, vous serez remboursé pour chaque trajet.
- Si vous êtes **voyageur** : depuis l'application Vianavigo (App Store – Google Play) ou le site internet Vianavigo, vous retrouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur !

### Circulation différenciée : les véhicules polluants interdits

Afin de réduire la pollution, le Préfet de Police a pris des mesures de restriction de circulation pour la journée du 27 août et la mise en place d'une circulation différenciée, prévues par la réglementation :

- Contournement de l'Île-de-France pour les poids-lourds
- Réduction de vitesse sur les grands axes autoroutiers franciliens
- Mise en place d'une circulation différenciée, interdisant notamment la circulation des véhicules Crit'air 5, Crit'air 4 et jusqu'à Crit'air 3 inclus.



### Contact Presse

- Île-de-France Mobilités : Sébastien Mabile, [sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr), 01 47 53 28 42
- Île-de-France Mobilités : Hugo Croizet, [hugo.croizet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:hugo.croizet@iledefrance-mobilites.fr), 01 81 70 05 10